



HAL
open science

Quand la ville ne dort pas. Le bruit des sorties de fin de semaine est-il nécessairement gage de conflits ?

Étienne Walker

► **To cite this version:**

Étienne Walker. Quand la ville ne dort pas. Le bruit des sorties de fin de semaine est-il nécessairement gage de conflits ?. *Echo Bruit, le magazine de l'actualité de l'environnement sonore*, 2025, La fête et le bruit (182), pp. 14-17. <halshs-05302426>

HAL Id: halshs-05302426

<https://shs.hal.science/halshs-05302426v1>

Submitted on 7 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Quand la ville ne dort pas. Le bruit des sorties de fin de semaine est-il nécessairement gage de conflits ?

Étienne Walker, Maître de conférences en géographie sociale, Université de Caen Normandie, laboratoire ESO (UMR CNRS 6590 Espaces et sociétés).

Les conflits de voisinage autour du bruit de la fête, particulièrement les nuits de fin de semaine en tissu urbain dense, continuent de défrayer la chronique. Mais qu'en est-il exactement ? La gêne sonore survient-elle inmanquablement, chez tout un chacun, ébranlant ainsi toute possibilité de « vivre ensemble » dans la ville nocturne ? À partir d'une enquête de terrain conduite à Caen et Rennes, nous montrons que l'exposition au bruit récréatif nocturne, son ressenti, ainsi que l'expression de la gêne comme la manière d'y faire face sont moins le produit de caractéristiques physico-acoustiques que des trajectoires et positions sociales des habitants, et singulièrement de leur (non-)insertion parentale, professionnelle ou résidentielle, dessinant des rapports disparates et inégaux à la fête et à sa dimension acoustique. La perspective d'une éducation sonore, tout au long de la vie, est ainsi posée.

Éclairer la fabrique urbaine par la dimension sonore des sorties récréatives nocturnes

Qui n'est pas déjà sorti boire un verre un soir de fin de semaine ? Si des études ont porté sur la « *nighttime economy* » entre autres « nocturnalisation » ou « festivisation » de la société, rares sont celles qui ont approché les sorties nocturnes sous l'angle des cohabitations parfois conflictuelles qu'elles suscitent, a fortiori par le prisme géographique et sonore. Le bruit des « sorties », depuis les discussions animées jusqu'aux cris en passant par la musique amplifiée, depuis la rue ou l'immeuble, fait en effet fi des frontières résidentielles¹, et engage l'écoute² d'un habitant-auditeur socialisé³ dont les réactions pourront avoir un impact sur l'espace local⁴.

À quels bruits récréatifs est-on exposé la nuit en ville, quand et comment ? En existe-t-il de plus gênants, et si oui, pourquoi ? La gêne débouche-t-elle nécessairement sur une réaction et si oui, laquelle ? Autant de questions auxquelles ma recherche doctorale de géographie sociale s'est attelée entre 2012 et 2018 à Caen et Rennes, interrogeant plus largement la fabrique des sociétés urbaines contemporaines à travers la tension territorialisée entre usages productifs et reproductifs⁵.

Nombreux sont les bars et discothèques dans les centres de ces villes, notamment dans l'hypercentre ancien et sur le port d'une part, à Sainte-Anne de l'autre, qui polarisent et catalysent les sorties de fin de semaine à proximité d'un parc de logements dense. Cette offre et la « demande » la sous-tendant colonisent sur un registre néo-capitalistique un espace-temps où la reproduction des forces de travail, toujours essentiellement diurne, était de mise. Une fois caractérisé le bruit des sorties notamment par des relevés sonométriques, l'enquête s'est tournée vers les habitants les avoisinant... mais aussi les pratiquant parfois. 437 questionnaires exploitables nous sont revenus grâce à une passation dans les boîtes aux lettres et l'usage d'enveloppes préaffranchies.

¹ AMPHOUX P. & LEROUX M., 1989, Le bruit, la plainte et le voisin – Tome 1, Le mécanisme de la plainte et son contexte, Centre de Recherche sur l'Espace Sonore, Grenoble, 284 p. ; AUGOYARD J-F., 2003, « Une sociabilité à entendre », *Espaces et Société*, n°115, L'Harmattan, pp. 25-42.

² CHELKOFF G., AUGOYARD J-F., BARDYN J-L., BALAY O., ODION J-P. & al., 1991, « Bien-être sonore à domicile : architectures du logement et potentiel de confort sonore », Rapport de recherche pour le Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, 213 p.

³ AUBRÉE D., 1985, « Analyse d'un phénomène social. La perception du son. », *Urbanisme*, n°206 « Espace sonore urbain », 143 p.

⁴ Sur un autre type de bruit, voir FABUREL G., 2003, « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'Espace géographique*, 3/2003, n°32, pp. 205-223.

⁵ La thèse est disponible en accès libre via <https://shs.hal.science/tel-02280750v2>

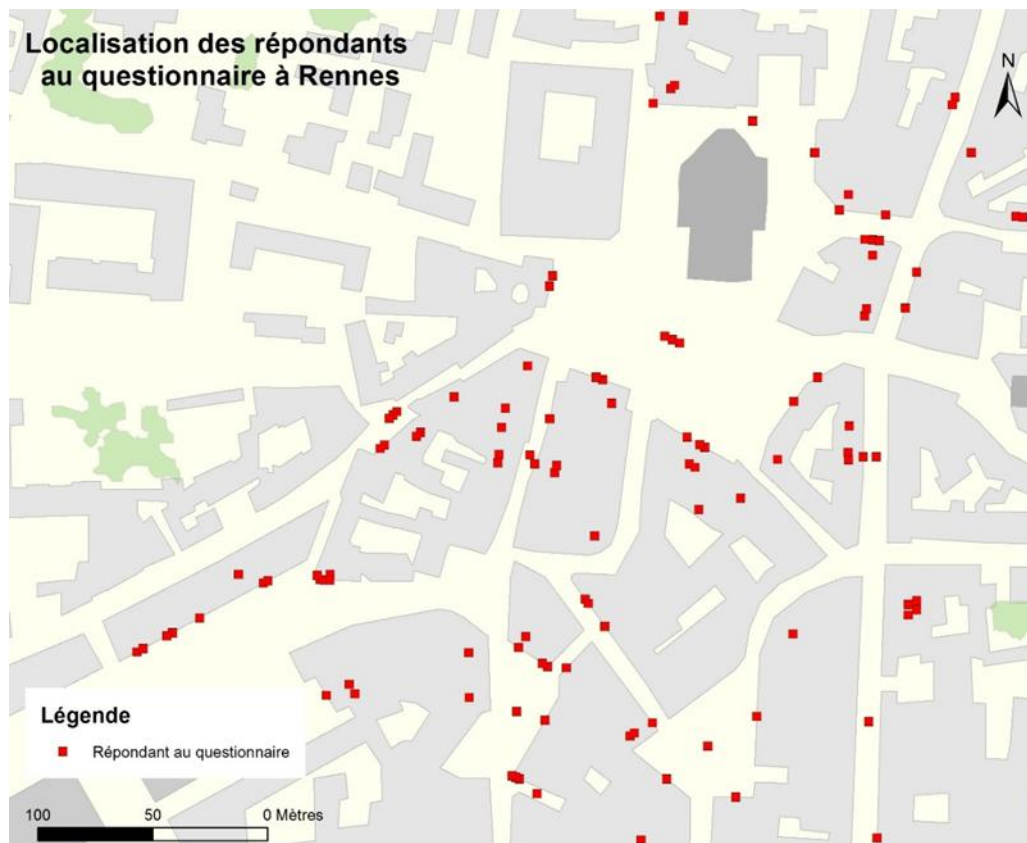


Figure 1 - Localisation des habitants ayant répondu au questionnaire à Caen et Rennes (Walker, 2015)

Les données permettent de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » à l'échelle des quartiers, même si au regard du recensement de la population, les propriétaires et parents ont légèrement sur-répondu, attestant déjà d'un plus fort concernement (cf. infra). Différents indicateurs permettent de se saisir de l'exposition au bruit récréatif nocturne (étage, position de la chambre, type de vitrage, caractéristiques du bruit par reconstruction entre adresses et relevés de terrain) comme de la manière de le considérer (expression ou non de la gêne, réveil déclaré) et d'y réagir (du port de protections auditives à la constitution en association) à l'aune des trajectoires et positions sociales des cohabitants (genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, type d'occupation du logement, ancienneté en son sein...). 35 répondants représentatifs de la structure sociorésidentielle locale ont été entretenus ensuite pour collecter les affects et histoires de vie expliquant l'éventail des vécus du bruit.

Des bruits et expositions sonores plus gênants que d'autres ?

Fonction de leurs différentes préférences et capacités résidentielles, l'exposition des cohabitants au bruit récréatif nocturne varie avec le profil social. Schématiquement, les jeunes étudiants récemment installés en location sont les plus exposés (simple vitrage et chambre sur rue surreprésentés) au bruit de forte intensité⁶ et provenant de l'espace public (terrasses, passage) ; les parents notamment cadres et propriétaires entendent des bruits parfois aussi intenses mais surtout depuis l'immeuble avec des expositions variées ; les anciens propriétaires sont les moins exposés (double voire triple vitrage, chambre sur cour plus fréquents) quoiqu'à un bruit de rue potentiellement plus tardif et ponctuel.

Au-delà de l'exposition, quelques invariants réunissent les cohabitants. Si l'intensité sonore est facteur d'inconfort, des caractéristiques plus qualitatives comptent. L'extrémité de la fréquence (des basses amplifiées aux cris haut-perchés) ou de la durée (du brouhaha et de la musique incessants aux pics très émergents⁷) sonores jouent ainsi négativement, comme l'intelligibilité (une musique amplifiée gênera moins sans paroles qu'avec, et bien moins qu'une altercation), l'imprédictibilité (le voisin recevant à l'improviste perturbe davantage que l'anticipable Fête de la musique) ou la répétition (ce même voisin en est à sa énième fête ce mois-ci). L'interférence et la contrôlabilité de la source sonore structurent aussi la gêne, mais touchent là aux styles et cycles de vie, aux capacités à « faire avec » le bruit, et appellent un raisonnement plus sociologique... d'autant à constater qu'à exposition semblable, des cohabitants vivent parfois le bruit récréatif nocturne fort différemment.

Les dispositions sociales du rapport au bruit récréatif nocturne

La gêne déclarée augmente avec l'âge des répondants. 3 nuits par semaine au moins sont avancées comme perturbées par 40% des répondants d'au moins 50 ans, contre respectivement 34%, 26% et 25% chez les 35-49, 25-34 et 18-24 ans. Mais derrière l'âge se fait jour le différentiel d'insertion parentale (voire conjugale), professionnelle et résidentielle. Les couples avec enfants sont seulement 4% à ne pas déclarer de gêne, contre 10 et 11% pour les répondants vivant respectivement en collocation ou seuls ; 16% des étudiants ne déclarent pas de gêne contre seulement 4% chez les professions intermédiaires ou les cadres et même 0% chez les artisans-commerçants ; les propriétaires occupants sont seulement 4% à ne pas déclarer de gêne et 32% à en déclarer au moins 3 nuits par semaine, contre 13% et 27,5% chez les locataires, et si les résidents installés depuis au moins 4 ans sont 4,5% à ne pas déclarer de gêne, cette proportion monte à 9% et 17% pour ceux respectivement installés depuis 1 à 4 ans et depuis moins d'un an.

Le rapport au bruit récréatif nocturne apparaît ainsi, entretiens à l'appui, structuré par des effets de génération (ressenti fréquent d'une augmentation des incivilités et de l'importance donnée aux professionnels de la fête chez les plus anciens) et en tous cas de vieillissement (repli progressif sur la sphère domestique avec la charge temporelle et mentale du travail du lendemain matin ou les difficultés de rendormissement de soi ou d'enfants en bas âge, « culturalisation » et « diurnisation » des sorties VS. vécu d'un « impératif » juvénile et notamment étudiantin à sortir la nuit), mais aussi d'ancrage (se sentir appartenir progressivement à son cadre de vie, ou plus légitime avec l'antériorité d'installation éventuelle, redouter une dévaluation de son investissement immobilier⁸ VS. avoir la latéralité de partir du logement, nonobstant une identification à un quartier naturalisé comme récréatif la nuit, avancé comme choisi en connaissance de cause et inhibant ce faisant l'expression de la gêne). Le cas des jeunes actifs atteste du « passage » d'un paradigme reproductif-récréatif (la nuit urbaine sert à reconstituer ses forces de travail étudiantin ou à « profiter » y compris hors du logement avant les insertions prochaines) au paradigme reproductif-biologique (la nuit sert notamment dans le logement à reconstituer ses forces de travail productif ou parental). On voit chez

⁶ Jusqu'à plus de 90 dB(A) en L_{max} sur certaines tranches horaires.

⁷ L'émergence désigne la différence entre l'intensité produite par un bruit et celle qui caractérisait l'ambiance sonore jusque-là. Elle figure au Code de l'Environnement pour caractériser le bruit de voisinage.

⁸ Rappelons qu'« immobilier » vient du latin *immobilis* désignant l'impossibilité de se mouvoir.

ces cohabitants, qui sortent encore fréquemment mais s'insèrent aussi professionnellement voire parentalement, un progressif moindre consentement à « payer le prix » de l'inconfort sonore.

De l'écoute à la réaction, la gêne comme activité et capacité sociale

Si les coordonnées sociales structurent le ressenti du bruit récréatif nocturne, elles influencent aussi la manière la plus « juste » d'y réagir et la capacité à le faire. Alors que 89% des répondants ont déclaré avoir été gênés, certes à des degrés variables, près d'un sur deux seulement y aurait donné suite en actes – signe que la gêne n'emporte pas nécessairement le conflit. Ainsi, près d'un sur 10 s'adapte, avant tout en se figurant le fait de déménager (5%, étudiants en tête), plus rarement en le faisant réellement ou en s'isolant du bruit récréatif (jeunes propriétaires surtout). Près de 15% optent pour la confrontation avec le bruiteur (étudiants compris), un voisin pour l'essentiel et avec une issue en majorité positive, plus rarement un exploitant de bar ou discothèque, la gêne perdurant alors souvent. Un peu moins de 14%, surtout des plus de 35 ans en couple, propriétaires et anciens résidents, et en dans le cas de bruit venu de la rue, recourent à la police ou, souvent après une confrontation infructueuse, à la mairie (et son Service Communal d'Hygiène et de Santé) ou à la Justice. Moins d'un sur dix s'engage enfin collectivement et souvent du fait d'un recours peu probant, en signant une pétition (parents de 35-49 ans anciennement installés, notamment cadres voire retraités), plus rarement en intégrant une association (en lien avec un bruit de rue surtout, et particulièrement chez les commerçants et artisans parmi les profils pétitionnaires susmentionnés) ou en contactant son syndic de copropriété (cas de propriétaires vis-à-vis de voisins voire exploitants récalcitrants).

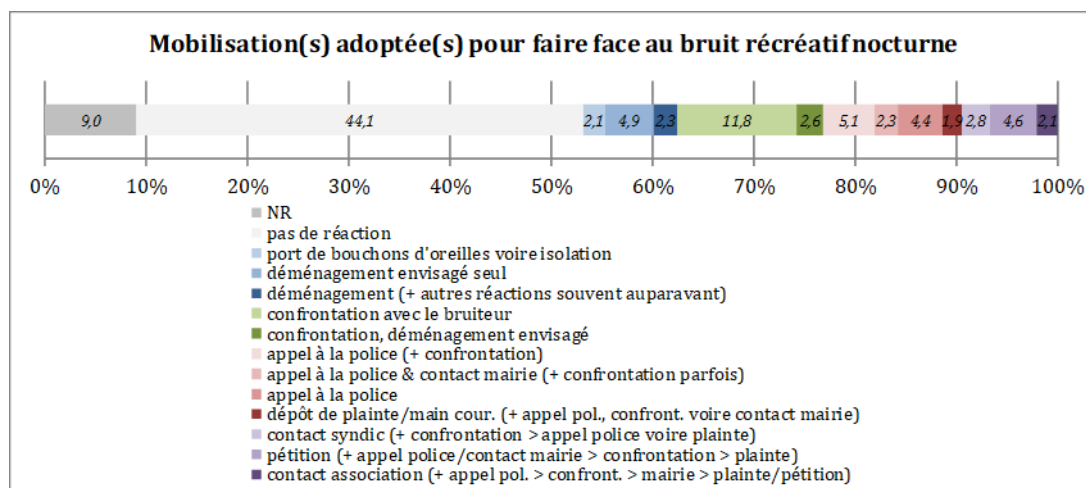


Figure 2 – Réaction(s) adoptée(s) chez les cohabitants enquêtés pour faire avec le bruit de la fête nocturne (Walker, 2015)

Autant de pratiques participant à influencer les décideurs politiques notamment locaux (le cas des épiceries de nuit fermées à Marseille pour nuisances notamment en est un exemple récent) et appelant peut-être la prévention des conflits de voisinage à travers une éducation des sortants parfois bruiteurs comme des cohabitants.